



Mairie – Le Village – 69870 Saint-Cyr-le-Château

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du samedi 19 décembre 2015

Présents : Jean-Pierre DUMONTET, Franck VERNHES, Annie MICHON, Isabelle VOUTE, Serge SAGE, Fabrice AUFRANT, Jean-Claude DESCROIX, Sophie WILLEME, Sylvain ROSSIGNOL, Virginie MERVILLE, Hélène DULAC.

Secrétaire de séance : Franck VERNHES.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : rapports des commissions.

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents à cette réunion.

I – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Le Maire a rappelé au Conseil la proposition émise par le Préfet d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Il a indiqué que l'Agglo s'était prononcée contre ledit projet lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier.

Le Maire a précisé que le projet de SDCI avait été reçu en mairie le 9 novembre et que le Conseil municipal avait deux mois pour se prononcer, faute de quoi son avis serait réputé positif.

Le Maire a présenté le projet de SDCI qui se divise en deux parties : une partie prescriptive, avec effet au 1^{er} janvier 2017 ; et une partie prospective, à l'horizon du 1^{er} janvier 2020.

1.1. Partie prescriptive

Dans cette première partie, le Préfet propose que la Communauté de communes du Haut Beaujolais, qui regroupe moins de 5 000 habitants, se rapproche de la Communauté de communes Saône Beaujolais (Belleville).

D'autres sujets intéressent aussi les syndicats, et notamment le Syndicat des collèges du secteur scolaire de Villefranche, lequel s'est prononcé contre la dissolution pour une entente mais pour une dissolution avec une reprise de ses compétences par l'Agglo. Sur ce point, le Conseil entend suivre la position du Syndicat.

Le Préfet propose aussi le rapprochement de quatre syndicats des eaux. Les quatre présidents concernés, après s'être réunis, ont émis un avis défavorable à cette fusion des syndicats en 2017. Ils proposent de mener une réflexion en vue de l'horizon 2020. S'agissant de l'adhésion de l'agglo au SMIECB, c'est tout naturellement que la compétence pourrait être reprise par la CAVBS en 2020 en s'appuyant sur la cohérence du bassin de vie avec, notamment, les champs captants de Beauregard et de Saint-Georges-de-Reneins.

1.2. Partie prospective :

Le Maire a listé les cinq hypothèses de regroupement des structures intercommunales à l'horizon 2020 proposées par le Préfet, et notamment la fusion entre l'Agglo, la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR) et la Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées. Ce nouvel ensemble représenterait 174 000 habitants et 91 communes. Consultés, les 21 maires de l'Agglo se sont montrés défavorables à un regroupement avec la COR. A ce jour, 18 communes ont repris le projet de délibération de l'Agglo dont le Maire a donné lecture. L'idée développée serait de tisser des relations avec les Communautés de communes de Belleville et Anse, ainsi que celles de la côtière de l'Ain, et de reprendre l'exercice des compétences eau et assainissement à l'échelle de l'Agglo.

Pour les élus municipaux, une conception partagée du développement de l'intercommunalité doit s'appuyer sur les principes fondamentaux suivants :

- le développement de la solidarité au bénéfice des citoyens et entre les communes membres ;
- le rôle majeur de l'action communautaire, définie au travers d'un projet de territoire, qui doit articuler politiques de proximité au service des habitants avec des enjeux de développement durable (économie et emploi social, habitat, déplacement et environnement...);
- la subsidiarité comme outil majeur de la mise en œuvre de la stratégie communautaire, garantissant la complémentarité du binôme commune/communauté de communes ;
- le dialogue et la concertation avec les élus de l'ensemble des communautés des bassins de vie situés autour de la capitale économique du Beaujolais, Villefranche-sur-Saône.

Aussi, le Conseil municipal propose-t-il une carte de l'intercommunalité plus en lien avec cette cohérence territoriale et prenant en compte l'axe nord-sud et la côtière de l'Ain ; carte qui n'apparaît pas dans la proposition du Préfet.

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal a : donné un avis défavorable au projet de SDCI transmis par le Préfet, qui ne correspond pas à cette recherche de cohérence ; émis le vœu de travailler avec les élus des communautés situées sur l'axe nord-sud et la côtière de l'Ain afin de construire un territoire d'avenir, pertinent, attractif et solidaire ; donné un avis favorable à la dissolution du Syndicat des collèges du secteur scolaire de Villefranche et émis le vœu que ses compétences soient reprises par l'Agglo.

II – Avis sur la prise de compétence PLU par l'Agglomération et charte de gouvernance

Le Maire a rappelé que le sujet avait déjà été évoqué lors de la séance du Conseil du 28 mai 2015 dont il donne lecture du compte rendu. Il a informé le Conseil que l'Agglo s'est prononcée favorablement à la prise de cette compétence, ce jeudi 17 décembre, et a présenté la Charte de gouvernance afférente. Il a insisté sur l'évolution de ce document et notamment sur l'accord trouvé avec l'ensemble des maires avec l'ajout du paragraphe 2.4. qui précise notamment que : « ... *Aucun projet ne pourra être décidé sur le territoire d'une commune sans l'accord express et préalable du Conseil municipal de ladite commune* ».

A l'unanimité des présents, le Conseil a adopté la Charte de gouvernance et émis un avis favorable au transfert de la compétence PLU à l'Agglo à compter du 1^{er} janvier 2016.

III – Avis sur le pacte financier et fiscal élaboré par l'Agglomération

Le Maire a présenté au Conseil le projet de pacte fiscal et financier élaboré par l'Agglo et dont il a transmis le document correspondant en amont de cette réunion à chaque conseiller municipal. Le Maire a précisé que l'Agglo n'avait pas encore pris de décision définitive sur ce dossier et qu'un séminaire des élus serait organisé sur le sujet le 28 janvier prochain.

Le Maire a souligné l'intérêt que représentent les données en matière de diagnostic financier et fiscal du territoire et la vision de la prospective financière de l'Agglo dont la santé se dégrade rapidement du fait la baisse brutale des dotations de l'Etat.

Il a ensuite présenté les différentes hypothèses analysées pour permettre une économie de l'ordre de 1 M € dès 2016 et a réaffirmé sa position selon laquelle il s'opposerait à toute disposition qui serait de nature à diminuer les ressources des communes.

A l'unanimité des présents, le Conseil a émis un avis défavorable à toute mesure qui viendrait amputer les ressources de la commune, en particulier la prise en charge du FPIC de l'Agglo par les communes et la minoration des attributions de compensation. Le Conseil a souhaité que les solutions à trouver passent par des recherches d'économies sur les dépenses de fonctionnement de l'Agglo et par une révision à la baisse du plan pluriannuel des investissements.

IV – Avis sur le schéma de mutualisation élaboré par l'Agglomération

En préambule, le Maire a précisé que le rapport relatif aux mutualisations, établi pour le compte de l'Agglo par le Cabinet PAILLAT, CONTI, BORY, et la consultante Claire TILLON était à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

Le Maire a indiqué que, afin de répondre à ses obligations légales, l'Agglo avait mené, durant l'année 2015, une démarche de co-construction avec ses communes d'un schéma de mutualisation entre les services de l'Agglo et ceux des 21 communes membres.

Ce schéma de mutualisation, présenté par le Maire, identifie des domaines pouvant donner lieu à une mutualisation des services. Ils sont repris dans 13 fiches actions qui définissent les modalités pratiques de ces mutualisations et en déterminent les conséquences financières.

Pour l'essentiel des sujets, Saint-Cyr n'est pas concernée par ces secteurs compte tenu de la petitesse de sa structure administrative.

A l'unanimité des présents, le Conseil a donné un avis favorable à ce schéma de mutualisation qui a été adopté par l'Agglo le 17 décembre.

V – Décision sur la dissolution éventuelle du CCAS

Le Maire a précisé que la loi NOTRe avait apporté des évolutions sur les compétences et l'organisation des collectivités. S'agissant des CCAS, l'article 79 stipule que, dans les communes de moins de 1 500 habitants, il peut être dissous par délibération du Conseil municipal. Dès lors, soit la commune gère en direct les attributions du CCAS, soit elle en transfère la compétence à un CIAS.

Considérant les faibles mouvements émis sur le budget du CCAS, le Maire a proposé la dissolution du CCAS, ce qui annulera la nécessité de bâtir un budget et un compte administratif. Il a proposé que la commune exerce les attributions du CCAS telles que prévues au Code de l'action sociale et des familles.

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2015, charge à la commune d'en exercer désormais les attributions. Les membres de la commission administrative du CCAS deviendront membres d'un comité consultatif qui sera reconduit chaque année, et ce jusqu'à la fin du mandat.

VI – Point budgétaire

Le Maire a présenté le tableau du suivi permanent de la situation financière de la commune.

Au 19 décembre 2015 étaient réalisés 98,81 % des dépenses de fonctionnement (89 914,67 €) et 90,84 % des recettes de fonctionnement (85 391,49 €).

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élevaient à 57 165,96 €, et 60 737,55 € avaient été perçus en recettes.

La projection du résultat de clôture au 31 décembre 2015 était de 99 472,47 €.

VII – Rapport des commissions

7.1. Commission Bâtiment : Annie MICHON a rappelé qu'un budget de 45 K€ était destiné au financement d'une nouvelle installation de chauffage pour le bâtiment municipal (école, mairie, logement, Maison de village). Ce projet nécessite au préalable l'établissement d'un audit énergétique détaillé dont le coût, selon les devis reçus, avoisine les 5 à 6 000 €. Cet audit est indispensable pour escompter des subventions. L'audit pourra être subventionné à hauteur de 60% par l'ADEME. Concernant la verrière de la Maison de Village, les travaux ne seront pas entrepris en 2016. L'église nécessitera une attention particulière : des tuiles sont cassées et les abat-son et l'échelle d'accès aux cloches ne sont pas en bon état.

7.2. Commission Voirie : Jean-Claude DESCROIX a évoqué le programme de travaux de voirie pour l'année 2016. Le Chemin du Boulon devra faire l'objet d'un balayage sur toute la longueur. La VC 401 sera reprise du quai « Lacroix » à la ferme Dulac. La récupération des eaux de ruissellement sera aménagée dans la montée du Crêt, en face du chemin qui monte au château d'eau.

7.3. Commission Ecole : Le Maire a rappelé les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'école et a précisé que la commission avait décidé de rencontrer individuellement tous les parents afin de connaître précisément leurs intentions. Il a indiqué que l'effectif était de 11 élèves cette année et que trois d'entre eux partiraient au collège à la prochaine rentrée.

7.4. Commission Cimetière : Virginie MERVILLE a informé le Conseil que la commission avait visité les columbariums des communes alentours (Le Perréon, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Julien-sous-Montmelas, Denicé et Cogny). L'aménagement réalisé au Perréon a plus particulièrement retenu l'attention de la commission en raison de ses éléments empilables permettant une évolution possible dans le temps. Elle a rappelé que la demande n'était pas très importante à Saint-Cyr et ailleurs, et ce d'autant moins qu'il existe, dans de nombreux cimetières, des puits de dispersion des cendres. Des devis seront demandés pour le projet de Saint-Cyr qui, de 6 cases initialement prévues, s'orientera plus vraisemblablement vers 4 cases.

Concernant les travaux de gravillonnage envisagés au cimetière, ils s'élèveraient à 3 906 € HT. La réfection des enduits intérieurs du mur d'enceinte représenterait une dépense de 4 570 € HT.

7.5. Commission Communication : Franck VERNHES a évoqué les travaux de la commission communication et notamment la réalisation du site internet de la commune, lequel sera présenté à l'occasion des vœux du maire, le samedi 23 janvier à 19 heures. Il a aussi abordé le prochain Infos Saint-Cyr qui sera distribué à partir de cette même date et a invité les responsables des commissions municipales à lui transmettre leurs textes afin de communiquer dans le bulletin sur les travaux des commissions. Concernant les cartes de vœux, elles sont en cours de finalisation.

7.6. Commission Tourisme, urbanisme, environnement : Sylvain ROSSIGNOL a évoqué la réflexion de la commission sur la mise en place d'une nouvelle signalisation du Sentier des Agneaux, dans les deux sens du parcours, et de la finalisation d'un nouvel itinéraire suite à l'installation d'une barrière infranchissable par l'un des propriétaires concerné par l'ancien tracé. Le coût global de cette opération devrait avoisiner les 1 000 € HT. L'Agglo, compétente en la matière, sera sollicitée pour la réalisation de ce projet dont l'objectif est d'aboutir dans le courant de l'année 2016.

Il a aussi évoqué la nécessité d'arrêter les motards vers les antennes. L'installation de chicanes sera à étudier et chiffrer.

VIII – Informations diverses

8.1. SYDER : Lors de sa rencontre avec le technicien chargé de la maintenance de l'éclairage public, le Maire a abordé le problème lié aux changements d'heure, les visites d'intervention n'étant pas programmées aux dates opportunes mais en janvier, avril, juillet et octobre. La mise en place d'horloges astronomiques programmables représenterait un coût prohibitif de 500 € unitaire, soit 2 000 € pour les 4 sites concernés. Une solution consisterait donc à décaler les dates d'intervention. Ce sujet sera étudié.

8.2. Transports à la piscine des écoliers : Grâce à la volonté des élus de l'Agglo, dès le 13 janvier 2016 et pour 13 semaines, les enfants de l'école, sauf les deux scolarisés en petite section de maternelle, pourront apprendre gratuitement à nager au Nautile à Villefranche. Le transport fera l'objet d'un regroupement avec Denicé et Montmelas, ce qui permettra de réduire le coût résiduel pour la commune à 273 €.

8.3. Convention SPA : Pour l'utilisation de ses services, le montant plancher d'adhésion est de 100 €. Les élus se sont interrogés sur l'opportunité de cette dépense. Ce sujet sera à nouveau évoqué lors de la réunion de du 7 janvier.

8.4. Date du prochain Conseil municipal : Une réunion de travail aura lieu le jeudi 7 janvier à 20h30.

8.5. Annulation de la réservation de la Maison de Village : La famille BUDNER a procédé à l'annulation de la réservation qu'elle avait faite de la Maison de village le 31 décembre 2015. Aucune autre demande de réservation n'étant parvenue en mairie pour la période considérée, sa caution lui sera reversée dans son intégralité.

8.6. Recensement de la population : Selon une information émanant de l'INSEE, la population totale de la commune était de 139 habitants au premier janvier 2013. Ce sera donc le chiffre de sa population légale au 1^{er} janvier 2016.

8.7. Devis MIB pour rétroprojecteur et écran : Ce devis s'élève à plus de 1000 €. Le sujet sera étudié lors d'un prochain Conseil.

8.8. Bacs à compost : La commune de Montmelas a fait savoir à la Mairie qu'elle disposait encore de bacs à compost achetés par l'ancienne CCBNM. Une information sera publiée dans le prochain Infos Saint-Cyr pour les habitants intéressés.

8.9. Commune nouvelles: le Maire a informé le Conseil qu'une réunion avait eu lieu sur le sujet avec les maires des six communes membres de l'ancienne CCBNM. Une orientation a été prise afin d'organiser devant tous les élus de ces six communes, lors de la seconde quinzaine de février, une réunion permettant une présentation de la procédure de fusion. Cette présentation serait assurée par un organisme compétent. L'intervention éventuelle du maire de Saint-Germain-sur-l'Arbresle-Nuelles sur son retour d'expérience en ce domaine sera sollicitée.

8.10. Taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 000 € avaient été budgétisés ; 6 342,90 € ont été perçus.

8.11. Vers le Bois : Le Maire informe que la signature des ventes pourraient, selon les notaires, intervenir le 18 ou le 20 janvier. Dès la réception des projets d'actes en mairie, une relecture sera effectuée.

VIII – Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

La séance est levée à 12h00.

Vu pour être affiché le 30 décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L. 121-17 du Code des Communes.

Le Maire : Jean-Pierre DUMONTET